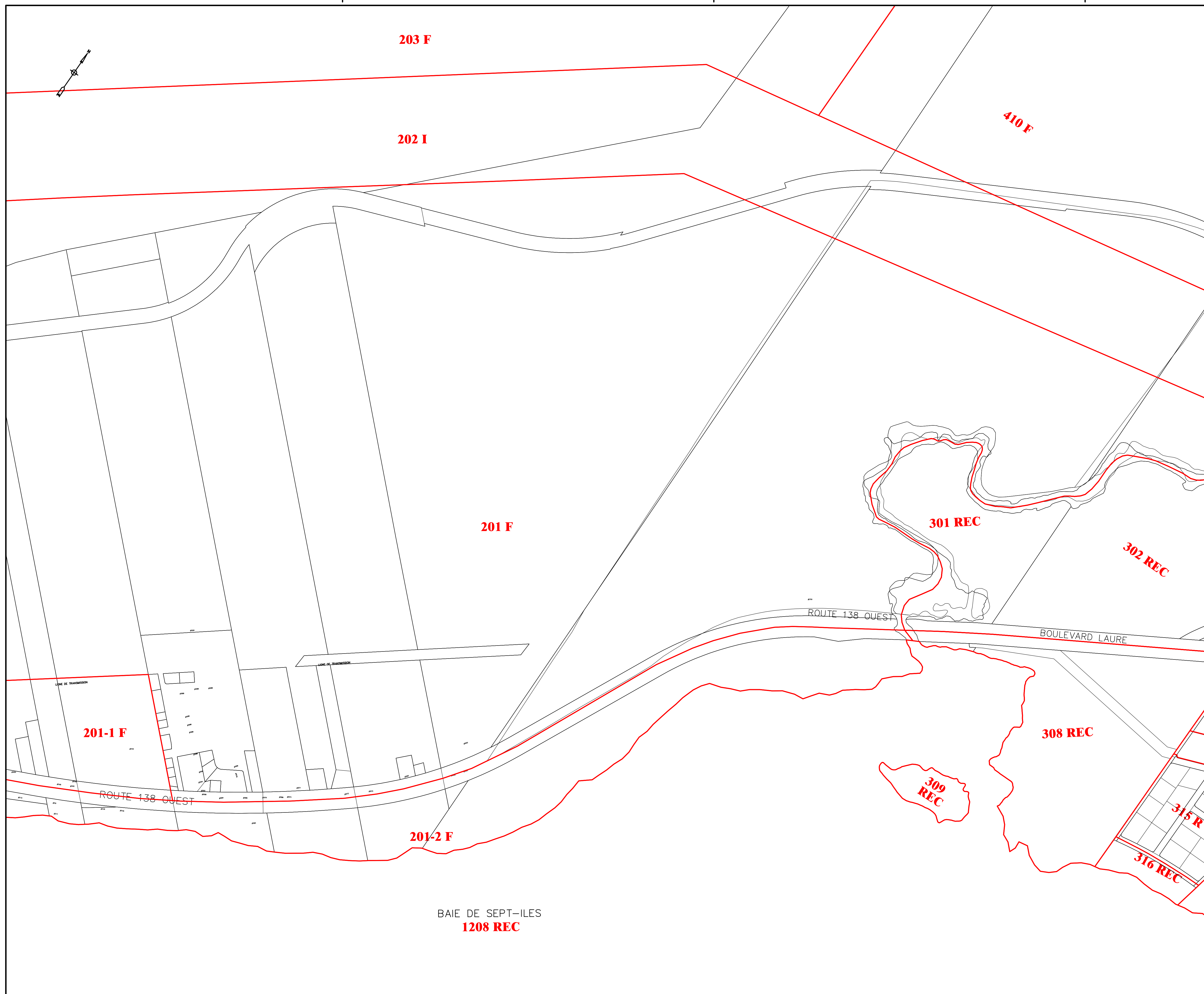




ZONAGE DOMINANT	
R	Résidentiel ou habitation
C	Commerce et service
CI	Commercialo-industriel
I	Industriel
S	Public et institutionnel
REC	Récréation
A	Agricole
F	Forestier
CN	Conservation

LIMITE

— Lot
 — Zone
 — Municipale

SECTEUR DE CONTRAINTE

 Zones à risques moindres
 Zones à risques élevés
 Zones inondables

Annexe au plan de zonage (zones de contrainte)

Plan 92-048 (voir art. 24.1)

Plan 92-070 (voir art. 24.)

Règlement numéro 2007-103
Adopté le 10 décembre 2007
Entré en vigueur le 12 février 2008.

[illegible]

CORRECTION APRÈS TRAVAUX LE _____ PAR _____

CE PLAN FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT N°
ADOPTÉ LE

MAIRE : _____ (Ghislain Lévesque)

GREFFIERE : _____ (Valérie Haince)



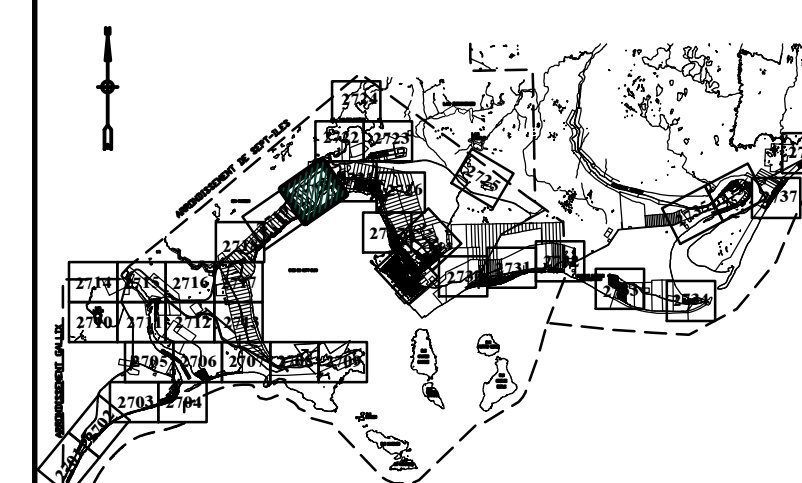
Roche Itée, Groupe-conseils
3075, ch. des Quatre-Bourgeois
Québec (Québec)
Canada, G1W 4Y4
Téléphone: (418) 654-9600
Télécopieur: (418) 654-9699
Site web: www.royche.ca



NOM DU PROJET:

PLAN DE ZONAGE

LOCALISATION DU PROJET:



RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESSINÉ PAR : C. MORIN	VÉRIFIÉ PAR :
VÉRIFIÉ PAR :	APPROUVÉ PAR :
DATE :	ECHELLE : 1:5000
RÈGLEMENT No. :	PLAN No. : 2720
CONTRAT No. :	